



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale de
la Prévention des Risques**

La Défense, le **27 SEP. 2021**

Le directeur général

à

Le Directeur du BEA-RI

Nos réf. : SDRA 2021-08
Affaire suivie par : Delphine RUEL
Delphine.ruel@developpement-durable.gouv.fr

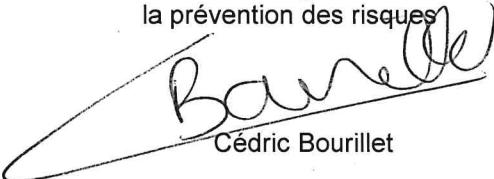
OBJET : Réponses aux recommandations de sécurité formulées par le BEA à l'attention de la DGPR

Par courriers en date des 17 juin, 27 juillet et 2 septembre 2021, vous m'avez adressé les rapports définitifs des enquêtes techniques menées par le BEA-RI à la suite des accidents suivants :

- Incendie survenu le 3 décembre 2020 au sein du GAEC des Clos Saint-Léon sur la commune de Petit-Mesnil (10)
- Incendie du poste de transformation RTE de Perles et Castelet du 1^{er} décembre 2020 ;
- Incendie d'un atelier de traitement de surface exploité par la société STI France (64), survenu le 30 janvier 2021 ;
- Incendie survenu le 10 janvier 2021 au sein d'un local de traitement de surface chez Airbus Helicopters (13).

Vous trouverez en annexes au présente courrier les suites que la DGPR envisage de donner aux recommandations de sécurité que vous avez formulées à son attention.

Le directeur général de
la prévention des risques



Cédric Bourillet

Annexe 1 : Incendie survenu le 3 décembre 2020 au sein du GAEC des Clos Saint-Léon sur la commune de Petit-Mesnil (10)

Recommandation du BEA-RI	Réponse DGPR
<p>Etudier la faisabilité de préciser dans les réglementations qui s'appliquent à des installations agricoles les bonnes pratiques à appliquer en cas de stockage d'engrais correspondant aux caractéristiques de la rubrique 4702-II</p>	<p>Le code de l'environnement ne permet pas de réglementer dans un arrêté ministériel des activités non connexes à l'activité elle-même réglementée.</p> <p>Le rapport CGE-CGEDD de mai 2021 relatif à la gestion des risques liés à la présence d'ammonitrates dans les ports maritimes et fluviaux formule une autre recommandation permettant d'atteindre le même objectif, à savoir : « Afin de mieux prévenir les risques dans les installations agricoles, la mission recommande que, mettant à profit le nouveau règlement européen sur les précurseurs d'explosifs, les ministères de l'agriculture, de l'intérieur et de la transition écologique fassent mettre au point, en liaison avec l'UNIFA, une information simple et pratique à destination des agriculteurs sur les risques d'accident et de malveillance liés aux ammonitrates, ainsi que sur les mesures minimales à respecter pour les stocker de façon sûre, et veillent à sa large diffusion. »</p> <p>Cette dernière recommandation sera mise en œuvre. Ce guide sera rédigé par l'UNIFA, sous pilotage MAA et en association avec le MTE</p>